

A ce sujet, je rappellerai à l'honorable député de Villeneuve, pour la gouverne du député de Lévis (M. Guay), qu'avant 1962, alors que nous n'avions aucun député, alors que nous étions dans la même situation que celle à laquelle fait allusion le député de Lévis, le député de Villeneuve et moi-même disions que ce n'était pas une raison pour nous priver des services des nouvelles de Radio-Canada. Il faut qu'on puisse exprimer toute idéologie. C'est après les élections qu'on connaît l'opinion du public.

**M. Caouette:** Je désire signaler qu'avant les élections, Radio-Canada ne nous a jamais invités à nous prononcer ou à dire quoi que ce soit. Par contre, quand la dissension est survenue, nous étions bel et bien élus du peuple, alors que ni M. Bourgault ni M<sup>me</sup> Ferretti n'ont été élus et ne le seront jamais.

**M. Grégoire:** J'admets qu'ils ne l'ont pas été, mais je ne suis pas prophète, pas plus que le député de Villeneuve, pour dire qu'ils ne le seront pas. L'avenir nous le dira.

L'honorable député me demande si j'admets qu'avant 1962, nous n'avions jamais été invités. Je ne dirai pas «jamais», mais j'admettrai que même si nous n'avions aucun député, nous étions loin de bénéficier de la publicité que nous aurions dû avoir. On nous disait, à ce moment-là—et l'honorable député de Villeneuve s'en souviendra—que le Ralliement créditiste ne ferait élire aucun député. Or, nous en avons fait élire 26.

Aujourd'hui, le député de Villeneuve dit: Vous n'en ferez pas élire! Il reconnaîtra qu'en disant que nous n'en ferons élire aucun...

**M. Caouette:** Je parle du Parlement fédéral!

**M. Grégoire:** Nous n'avons pas l'intention de nous présenter au niveau fédéral, et le député le sait. Mais il reconnaîtra tout de même qu'il avance actuellement les mêmes arguments que les libéraux, à ce moment-là. Je lui demanderais sa bonne foi en l'invitant, à toute événement...

**M. Mongrain:** Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

**M. Grégoire:** Naturellement.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, l'honorable député de Lapointe ne ferait-il pas une nuance entre ce qu'on est convenu d'appeler les émissions d'information, les interviews, les forums ou les expressions d'opinions qui sont présentées comme étant les opinions de majorité du public?

**M. Grégoire:** Certainement, monsieur le président, il faut faire une nuance entre tout cela. Mais que ce soit aux nouvelles ou ailleurs, toutes les idéologies ont leur place.

Par exemple, si un parti politique, même sans député, réunit en congrès 1,000, 1,200 ou 1,400 personnes dans le Québec seulement, cela constitue une nouvelle.

Le député me demande si j'admets la différence. J'admets également que toutes les idéologies doivent avoir accès aux programmes d'opinions, parce que ces idées doivent être exposées au public. Je crois que toutes les idéologies ont le droit aux deux genres de programmes d'information, qu'il s'agisse d'opinions ou de nouvelles.

Monsieur le président, je crois que ma réponse satisfait le député de Villeneuve. Il a assez subi la discrimination des libéraux, avant 1962. J'en sais moi-même quelque chose, et c'est pourquoi je crois que ma réponse le satisfait.

Quand on a été dans une situation identique, monsieur le président, on comprend ce que je veux dire. Le député de Villeneuve me comprend quand je dis que même si nous n'avions aucun député élu avant 1962, nous représentions une idéologie. Le fait de ne pas avoir de député, à ce moment-là, ne voulait rien dire, puisque nous en avons eu 26 par la suite. Je souhaite qu'il y en ait encore autant à l'avenir.

**M. Caouette:** Mais on n'en avait pas avant.

**M. Grégoire:** On en a eu après. La preuve que l'opinion satisfaisait le peuple, c'est que nous avons élu 26 députés. Cela, on le sait après. Mais auparavant, n'essayons pas d'étouffer les idéologies.

• (9.20 p.m.)

Monsieur le président, je reviens où j'en étais. Ce qui me tracasse le plus, c'est de voir qu'un gérant général de Radio-Canada se permet d'envoyer des messages «secrets et urgents» condamnant une idéologie, parce que le nom d'un individu ou de son mouvement aurait été nommé tant de fois—28 fois je crois—en dix jours, trois semaines ou un mois.

A mon avis, cela n'est pas honnête. Si l'on veut faire de telles enquêtes et citer des chiffres, on devrait le faire pour tous, et d'une façon honnête. Je ne vois pas pourquoi on enverrait des messages d'une façon aussi secrète, puisque le public a intérêt à connaître ces chiffres.

La preuve, c'est que le député de Villeneuve et moi-même, d'ailleurs, avons déjà